

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 5 JUIN 2016

NON à l'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel »

Notre ordre social et la cohésion au sein de la société reposent sur le principe que les personnes en âge de travailler pourvoient elles-mêmes aux besoins de leur ménage. Ce n'est que si elles ne peuvent le faire, notamment pour cause de maladie, de chômage, d'invalidité, de maternité ou de vieillesse, qu'elles bénéficient de prestations de transfert d'une assurance sociale ou de l'aide sociale.

L'initiative repose sur une théorie d'ordres économique et social totalement différente. Les initiants partent du principe que tout le monde percevrait une prestation de l'Etat sans devoir apporter de contribution à la société. Certes, le RBI renforcerait la solidarité financière et la redistribution du haut vers le bas. Mais d'un autre côté, le versement inconditionnel d'un revenu de base pourrait faire naître un sentiment d'injustice chez de nombreuses personnes, ce qui risquerait de compromettre notre contrat social. En attribuant un revenu fixe à tous, l'initiative ne prend pas en compte la situation financière globale des gens et met de côté les besoins sociaux qui sont plus ou moins importants selon les individus. Le système social actuel permet de répondre au mieux à ces besoins en ciblant les aides ou autres subsides à la situation globale des individus (revenu, fortune etc.).

Impacts sur l'emploi

Les initiants affirment que 90% des gens continueraient à travailler et que 30% diminueraient leur temps de travail suite à l'introduction du RBI. Cela aurait donc un impact important sur le marché de l'emploi. La réduction de l'activité lucrative se ferait particulièrement sentir chez les travailleurs à bas salaire ou à temps partiel ainsi que parmi les ménages de plusieurs personnes. Les personnes sans emploi, peu ou moyennement formées, n'auraient pour leur part guère d'incitations à s'insérer rapidement sur le marché du travail. Le revenu de base inconditionnel nuirait ainsi aux efforts menés par la politique du marché de l'emploi et par la politique sociale pour les aider à s'insérer professionnellement. De plus, avec les difficultés prévues qui s'annoncent pour le recrutement de la main-d'œuvre, notamment suite à la votation du 9 février 2014 sur l'immigration de masse, cette initiative pourrait avoir des conséquences désastreuses sur le marché de l'emploi en Suisse.

Catastrophe financière

L'initiative elle-même ne se prononce ni sur le financement ni sur le montant possible de la prestation. Elle charge explicitement le législateur de déterminer et de mettre en œuvre le revenu de base. Pour autant, les initiants soumettent à la discussion l'idée d'un revenu de CHF 2500.- par mois pour les adultes et de CHF 625.- pour les enfants et les adolescents jusqu'à 18 ans. Partant de ces montants, les auteurs de l'initiative estiment les coûts du revenu de base inconditionnel à environ 200 milliards de francs par an.

Le Conseil fédéral de son côté, en prenant en compte les statistiques de la population à fin 2012 (8'039'060 personnes, dont 1'461'568 de moins de 18 ans), est arrivé à un coût de 208 milliards, soit 35 % du produit intérieur brut de la même année.

Les auteurs de l'initiative tablent par ailleurs sur une simplification du système de sécurité sociale puisque le revenu de base inconditionnel se substituerait pour partie aux prestations sociales actuelles. Mais la prévoyance professionnelle et les assurances contre le chômage, la maladie et les accidents devraient être maintenues, de même que d'autres contributions publiques au système de santé. En effet, un revenu de base de CHF 2500.- ne suffirait pas à

assurer une situation décente à tous les ménages et ne permettrait donc pas de se passer des modèles d'assurance et d'aide sociales.

Conclusion

Cette initiative est tout simplement irréaliste d'un point de vue financier. Sur le montant nécessaire de 208 milliards, environ 55 milliards de francs pourraient être couverts par la suppression de prestations de sécurité sociale. Il subsisterait une lacune de financement d'environ 153 milliards de francs qui nécessiterait des recettes fiscales supplémentaires. Ceux qui gagnent davantage que le RBI devraient s'acquitter de prélèvements fiscaux à concurrence de ce montant mais malgré cet état de fait, il subsisterait un trou financier béant. En effet, en supposant que les niveaux de l'emploi et de la masse salariale restent constants – ce qui est loin d'être certain – il en résulterait des recettes d'environ 128 milliards de francs et donc en définitive un montant résiduel à financer d'environ 25 milliards. Inutile de préciser que cela serait impossible sans de dramatiques chamboulements fiscaux (hausses d'impôts et de taxes etc.) et sociaux (coupes dans les assurances, réductions de prestations etc.). Il faut donc dire NON à cette initiative qui représente un gouffre financier.